

ROMA INVESTISSEMENT SAS



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 05 septembre 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 26 septembre 2022 sous réserves d'incidents



roma investissement

Société par actions simplifiée

au capital de 500 euros

**Siège social : 453 chemin des Souquets,
84470 CHATEAUNEUF DE GADAGNE**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHATEAUNEUF DE GADAGNE du 21 septembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : **roma investissement**



Ecrit par Echo du Mardi le 26 septembre 2022

Siège : 453 chemin des Souquets, 84470 CHATEAUNEUF DE GADAGNE

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 500 euros

Objet : Société holding :

- la prise de participations dans tous groupements, sociétés ou entreprises, et ce par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription, d'achat, d'échange d'actions ou de parts sociales, de fusion ou de groupement ;
- la gestion de ses participations et de tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises ;
- la direction, la gestion, l'administration, l'animation, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations ;
- la prestation de tous services, notamment de services de management, administratifs, juridiques, comptables, commerciaux au profit de ses filiales ou sous-filiales.

Toutes prestations de services, études et conseil se rapportant à l'assistance et au conseil aux entreprises.

Le conseil, l'accompagnement et l'assistance dans le montage de toutes opérations commerciales, industrielles, financières, immobilières ou autres.

Et plus généralement, toutes opérations de création et réalisation de projets et programmes d'affaires dans tous les domaines d'activités ainsi que toutes prestations de service et de conseil aux entreprises et aux particuliers consécutives à ces opérations.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Nicolas CORTADE, demeurant 453 chemin des Souquets, 84470 CHATEAUNEUF DE GADAGNE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Vaucluse.

POUR AVIS

Le Président

3954580

Publié le 26/09/2022